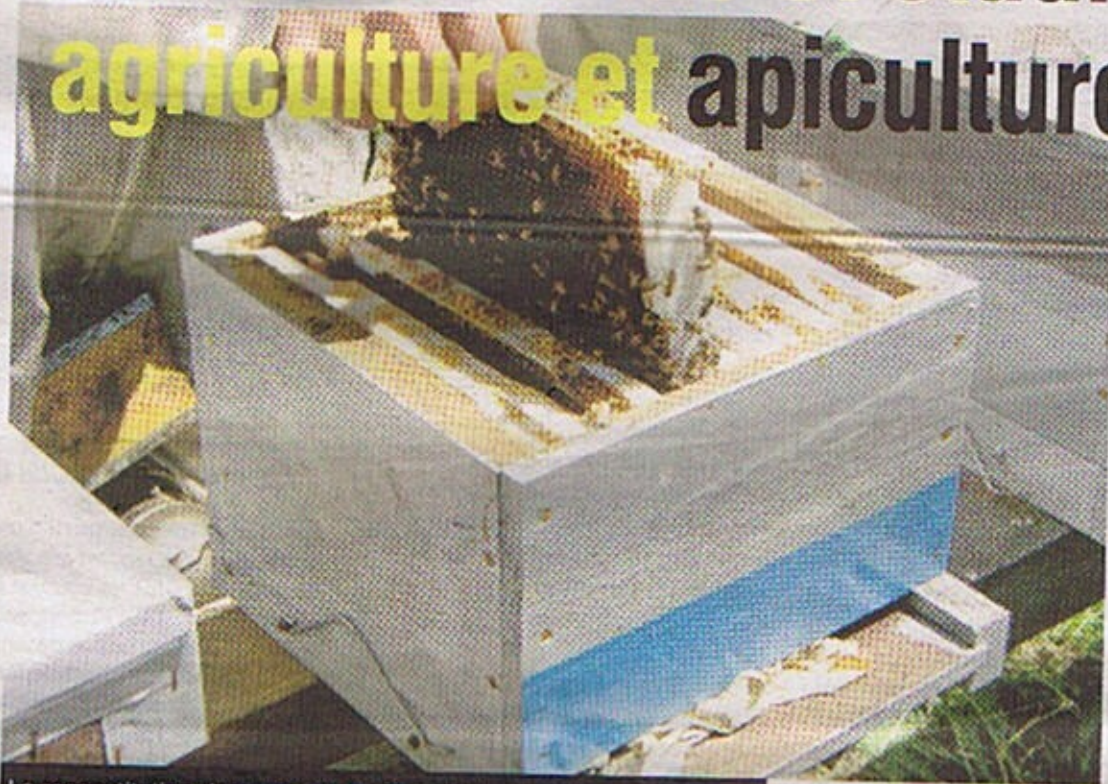


**Abeilles** → Les auxiliaires de cultures vont sortir dès les premières chaleurs de retour. Apiculteurs et agriculteurs travaillent ensemble pour leur mieux-être.

# Cohabitation recherchée et étudiée agriculture et apiculture



La reconstitution des ruchées est importante au printemps.

Une salle comble à Geay pour l'assemblée générale du syndicat départemental des apiculteurs, ce n'est si anodin. Même son président, Christian Giraudet, apiculteur dans le Nord du département, en convient. Il est vrai que la période du printemps est un moment crucial pour la «remise en route» des ruchées. «le développement des colonies doit être optimal afin d'aborder dans les meilleures conditions possibles les importantes floraisons que réserve le printemps» assure-t-il. Peu avare en conseil, il a prodigué les meilleurs conseils pour «égaliser les colonies, développer progressivement le nid à couvain et effectuer la pose des hausses au moment opportun.» Jargon d'apiculteurs que l'assistance entendait parfaitement. Les températures jouent un rôle primordial dans la «renaissance» des ruchées. «A l'intérieur de la ruche, les jeunes larves doivent demeurer à une température de 35 °C.» précisait-il, «si la pose des hausses à miel est effectuée trop tôt, les abeilles vont avoir des difficultés à réchauffer un volume plus important, ce qui nuira à leur développement.» Trop tard, c'est aussi néfaste : cela peut enclencher prématurément le processus d'essaimage. Un savoir-faire que le syndicat apicole souhaite transmettre. Il vient de mettre l'ensemble de

ces conseils techniques sur son site\*.

La technique est une chose, mais l'actualité en est une autre. Les apiculteurs ont commenté la mortalité hivernale «conséquence de cet hiver.» Là aussi, il faut reconstruire derrière. «Après la récolte du miel de printemps et du pollen, le travail de la cire au moyen de céricificateurs solaires et la future floraison des acacias sont donc à l'ordre du jour.» Christian Giraudet promet d'en parler à la prochaine réunion du syndicat, ce samedi.

L'autre actualité, c'est aussi les deux cas de mortalité «anormales» d'abeilles, dont on dit «suscepti-

bles d'être reliés à des intoxications par des produits chimiques» dans le département en en Vendée. Une brigade nationale d'enquête vétérinaire s'est rendu sur place, a effectué des prélèvements. «L'enquête devra notamment déterminer si les règles générales d'utilisation des produits phytopharmaceutiques ont été scrupuleusement respectées» soulignait le ministre de l'Agriculture. Il rappelle que, pour éviter le risque de dérive, «les traitements ne doivent s'effectuer que lorsque les conditions de vent restent inférieure ou égales à un degré d'intensité de 3 (inférieure à 20 kms/h) ; Il signale



Précisions

\* [www.syndicapicole.com](http://www.syndicapicole.com)

\*\* [www.Syngenta-agro.fr](http://www.Syngenta-agro.fr)

ou [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

ou n° Indigo 0 825 00 05 52

Voir page suivante

aussi que les semences enrobées ne peuvent être utilisées qu'à l'aide de semoirs équipés de déflecteurs.

#### **Equipement obligatoire**

A cette fin, la société Syngenta a produit un fascicule sur le sujet, avec des éléments qu'il donnait dès la mise en marché et lors des accroches publicitaires. En janvier dernier, un arrêté précisait les précautions à prendre lors du semis des semences de maïs protégées avec un insecticide : dans l'article 10, il est écrit que l'utilisation de ces semences enrobées est subordonnée à l'utilisation d'un déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir. Autre condition, semer avant le 15 mai, pour une densité maximale de semis de 110 000 graines/ha. La firme souligne que *«pour protéger les eaux souterraines, il ne faut pas utiliser ce produit, Cruiser, sur plus d'une culture sur trois.»* Les semences doivent être enfouies dans le sol. Afin la firme affirme dans ce fascicule que le produit est *«dangereux pour les abeilles»* donc qu'il est impératif de ne pas introduire des plantes pouvant devenir attractives pour les abeilles dans la rotation. Enfin, elle ajoute qu'il ne faut pas utiliser d'insecticides de la famille des néonicotinoïdes en traitement foliaire dans les cultures où les semences sont traitées avec du thiaméthoxan, afin d'éviter les risques d'apparition de résistance croisée. Là aussi, un site internet \*\* précise toutes les données d'utilisation préconisées par Syngenta.

B.A.